

**DATES LIMITES DE SOUMISSION DES DOCUMENTS
À LA 27E RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION**

Tous les documents DOIVENT être envoyés par courrier électronique à camille.manel@iccat.int et miguel.santos@iccat.int.

1. Projets de Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

Conformément à la circulaire ICCAT n°7173/2021, en consultation avec le Président, les CPC ont été informées que la date limite de réception des propositions ne dépendant pas d'un avis scientifique était le **15 octobre 2021**. Les propositions et les documents reçus avant cette date seront traduits et diffusés avant la réunion et la priorité leur sera accordée lors des discussions. **Les propositions qui seront présentées après le délai ne seront pas examinées à la réunion de 2021**, à moins d'avoir obtenu l'autorisation du Président. Les projets de proposition qui dépendent de l'avis du SCRS devront être transmis au Secrétariat avant le **8 novembre 2021**, si possible. Le délai final de réception des propositions est le **17 novembre 2021**, à 11 h. Les propositions en instance depuis le processus de correspondance de 2020 ou des réunions intersessions de 2021 ne seront pas présentées une nouvelle fois, à moins que leurs auteurs ne les resoumettent avant le **15 octobre 2021** ou qu'elles aient été renvoyées d'une réunion intersession par le Président de l'organe subsidiaire à des fins d'examen par la Commission. Tous les auteurs sont priés de soumettre le plus tôt possible au Secrétariat des révisions aux propositions déjà discutées, en marquant clairement les changements, afin de faciliter la distribution et la discussion du texte révisé dans les trois langues. Ces versions sont disponibles sur demande au Secrétariat ou peuvent être téléchargées sur la page web de la réunion (veuillez cliquer sur « WORD DOCS ») par les personnes autorisées à soumettre des documents (autres que le chef de délégation) pour le compte de leur délégation. Ce [lien](#) donne accès aux versions WORD les plus récentes de tous les projets de recommandations et résolutions.

2. Changements aux tableaux d'application

Les projets de tableaux d'application (également connu sous le nom d'« annexe d'application ») ont été diffusés à des fins d'examen préalable et seront disponibles sur le site web de la réunion avant la tenue de la réunion. Toutes les CPC sont invitées à examiner à nouveau en détail les montants consignés dans ces tableaux et à informer le Secrétariat, **avant le début de la réunion du Comité d'application**, de toute modification qu'elles souhaiteraient demander. Toute modification supplémentaire sera acceptée par le Secrétariat après le début de la réunion uniquement à la discrétion du Président du Comité d'application.

3. Déclarations

Toutes les CPC et les délégations d'observateurs peuvent faire des déclarations par écrit à la séance plénière et/ou aux organes subsidiaires de la Commission, lesquelles seront jointes au rapport. Les déclarations doivent être brèves (450 mots) et se limiter à une déclaration par délégation par organe subsidiaire et doit clairement porter l'en-tête de DÉCLARATION. Les déclarations seront traduites après la réunion et jointes au rapport final.

4. Autres documents de la réunion

Les CPC ou les délégations d'observateurs peuvent également soumettre des documents de référence/position plus longs en appui à leurs déclarations à des fins de distribution. Ces documents ne seront disponibles que dans leur langue d'origine. En raison de la nature de la réunion, tous les documents seront disponibles sur le site hébergeant les documents électroniques.

Un dossier spécial « *Observers documents* » remplacera la table habituelle mise à la disposition des délégations d'observateurs afin d'y disposer leurs dépliants, documents d'information, etc. Par conséquent, ces documents doivent être fournis au Secrétariat au format électronique.

Dans le cas exceptionnel de présentations en Power Point, les CPC sont priées de fournir à l'avance au Secrétariat une copie électronique afin que le texte soit mis à la disposition des interprètes et des CPC à travers le site de la réunion pour les documents.

5. Soumissions de documents relatifs à l'application

Un premier projet du résumé d'application sera diffusé avant la fin octobre. Les documents d'application soumis tardivement doivent être transmis par les voies habituelles (info@iccat.int). Les soumissions reçues avant le **2 novembre 2021** seront ajoutées aux tableaux récapitulatifs d'application révisés (version A). Après cette date, leur acceptation et leur inclusion seront laissées à la discrétion du Président du Comité d'application.